

encore rares, particulièrement les aliments, les textiles et les vêtements, l'acier, le bois d'œuvre, etc., dont la distribution exige encore une surveillance étroite. Bien qu'il faille un permis pour exporter ces denrées rares, on s'efforce constamment d'adoucir les restrictions et d'accorder aux exportateurs canadiens autant de liberté que possible dans le choix des marchés, compte tenu des quantités limitées disponibles pour l'exportation. Certaines denrées sont assujetties à des contingents d'exportation déterminés par les préposés aux denrées de concert avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements.

La Division de l'exportation s'occupe des expéditions symboliques au Royaume-Uni en vertu desquelles l'importation de quantités limitées d'articles manufacturés, considérés actuellement comme non essentiels par les autorités du Royaume-Uni, est permise.

**Division de l'importation.**—Une Division de l'importation de l'Office du commerce extérieur a été établie peu après la fin de la guerre car il était admis qu'une grande nation exportatrice doit aussi être une nation importatrice. Le problème primaire de l'expansion du commerce extérieur, à savoir qu'il faut procurer du change pour l'achat des exportations, était de ce fait reconnu de même que la relation entre le Canada acheteur et le Canada vendeur.

La Division de l'importation est le trait d'union entre les importateurs canadiens et l'Office des commissaires du commerce et correspond à la Division de l'exportation dans son domaine particulier. La division reste en relation étroite avec les importateurs canadiens et utilise les facilités de l'Office des commissaires du commerce pour réduire les difficultés éprouvées par les importateurs canadiens et les exportateurs étrangers. Elle accorde aux importateurs canadiens l'aide que peut fournir dans le domaine du commerce extérieur l'Office des commissaires du commerce.

La Division de l'importation garde un répertoire des importateurs canadiens et des exportateurs étrangers classés d'après leur champ d'action. Ce répertoire sert de guide aux commissaires du commerce dans leur territoire respectif. La division garde aussi un répertoire des services commerciaux canadiens dont des exemplaires sont fournis aux commissaires du commerce. Ce répertoire contient des renseignements succincts sur les exigences canadiennes en matière de douane, de facturation, d'emballage, de vente, sur les facilités de fret et d'acheminement disponibles, les tarifs de navigation, le transport par rail et les marchés. Le but premier de ce service est de faire reconnaître le Canada à l'étranger comme marché organisé et de fournir une source de renseignements pour répondre aux demandes d'aide reçues des importateurs et de leurs clients étrangers.

Des spécialistes en denrées à la division aident les importateurs en les renseignant sur de nouvelles sources d'approvisionnement de matières premières et de produits alimentaires à l'étranger et en leur signalant les obstacles ou les restrictions issus de la guerre qui existent encore sur les marchés étrangers. Ils font aussi des recherches sur les demandes d'importation en général. Une section des marchandises ouvrées aide les importateurs de parties constituantes, d'outillage industriel et d'articles finis.

De concert avec d'autres autorités administratives, la Division de l'importation veille à ce que le Canada reçoive une part équitable des produits soumis à une réglementation et une répartition internationales. Par l'entremise de l'Office des